Nations Unies S/PV.7457

Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

Provisoire

7457e séance
Vendredi 5 juin 2015, à 9 h 30
New York

Président :	M. Ibrahim	(Malaisie)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Nigéria	Mme Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 9 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont faire des exposés, à participer à la présente séance : M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Alexander Hug, Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine. Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Hug, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Kiev.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Depuis la dernière séance que le Conseil à consacrée à l'Ukraine le 6 mars (voir S/PV.7400), bien que la situation dans l'est de l'Ukraine soit restée fragile, nous avions quelques raisons d'espérer. Le cessez-le-feu continue d'être largement respecté dans la plupart des régions de la zone de conflit, et, dans l'ensemble, le nombre des victimes a diminué et la fréquence des incidents a ralenti. Il est important de noter que le processus politique permettant de mettre pleinement en œuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptées le 12 février, est enfin en cours. Je tiens également à rappeler que, sans les efforts diplomatiques que n'ont cessé de déployer l'Ukraine, la France, l'Allemagne et la Fédération de Russie selon le « format Normandie » et sans le soutien de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la situation serait probablement plus difficile. L'application intégrale des Accords de Minsk est la condition *sine qua non* pour mettre fin au conflit dans l'est de l'Ukraine et dans l'ensemble du pays. Le fait que plusieurs dispositions de l'accord continuent de ne pas être appliquées donne lieu à une incertitude dangereuse.

M. Alexander Hug, Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine, fera au Conseil le point sur la situation au plan de la sécurité dans l'est de l'Ukraine, et notamment sur les hostilités qui ont éclaté mercredi. Cependant, je me dois d'indiquer que l'ONU est gravement préoccupée par les affrontements meurtriers presque quotidiens, par l'utilisation des armes lourdes, la pose de champs de mines des deux côtés de la ligne de contact, la présence signalée de mercenaires étrangers sur le sol ukrainien et l'afflux présumé d'armes lourdes dans l'est de l'Ukraine, tout cela allant à l'encontre des principales dispositions de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Le dernier bilan depuis le déclenchement du conflit s'élève à plus de 6 400 morts. Depuis la signature de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, quelque 400 morts supplémentaires ont été enregistrées Rien que le mercredi 3 juin, selon les derniers chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 28 autres personnes, dont neuf civils, ont malheureusement été tuées au cours d'affrontements meurtriers aux alentours de Maryinka. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport aux dernières semaines, d'autant plus que d'intenses bombardements se seraient poursuivis ailleurs à Donetsk jusqu'à hier. Il s'agit soit du retour à un conflit tenace qui s'aggrave, soit d'une recrudescence momentanée de la violence dans certaines parties de la zone de conflit. Quel que soit le scénario, nous ne pouvons l'accepter. Le cessez-le-feu doit être pleinement respecté et la protection des civils doit demeurer une priorité. Je tiens également à souligner que toutes les parties concernées doivent éviter de recourir à la menace de la violence et aux pressions militaires pour influencer le processus politique.

La situation humanitaire demeure elle aussi désastreuse. Avec plus de 1,3 million de personnes déplacées, l'Ukraine fait désormais partie des 10 premiers pays comptant le plus grand nombre de déplacés,. Or, il n'y en avait pas une seule il y a un peu plus d'un an. Rien que pendant la dernière semaine du mois de mai, 16 000 personnes ont été déplacées. De même, près de 870 000 Ukrainiens, dont 10 000 rien que pendant la seconde moitié du mois de mai, sont partis du pays en quête d'un asile, d'un permis de résidence ou d'autres formes de séjour légal dans les pays voisins. Le nombre de personnes déplacées ne fera que croître si la violence se poursuit.

Dans l'immédiat, nous sommes préoccupés que l'accès humanitaire soit désormais impossible à travers la ligne de contact dans les deux sens, entravant ainsi la fourniture de l'aide humanitaire indispensable aux personnes qui en ont le plus besoin. Toutes les parties au conflit doivent immédiatement garantir le libre accès du personnel et des fournitures humanitaires, tant de l'ONU que des organisations non gouvernementales (ONG). Le Gouvernement ukrainien doit lever tous les obstacles bureaucratiques à la fourniture de l'aide humanitaire, et le décret du 2 juin publié par les autorités de facto à Donetsk, qui interdit aux ONG internationales d'œuvrer dans la région de Donetsk échappant au contrôle du Gouvernement, doit être révoqué sur-le-champ.

Depuis le début de cette crise, le Conseil s'est déjà réuni des dizaines de fois. Les membres du Conseil de sécurité ont maintes fois exprimé leurs préoccupations face à la détérioration de la situation humanitaire. Pourtant, le plan d'aide humanitaire pour 2015, qui prévoit 316 millions de dollars pour l'aide aux victimes de ce conflit, enregistre un déficit de 221 millions de dollars. Le Secrétaire général engage les États Membres à traduire d'urgence leur sollicitude en actes et à financer intégralement le plan d'aide humanitaire. Cela permettra de disposer des capacités et des ressources nécessaires pour atteindre ceux qui en ont cruellement besoin dès que l'accès sera rétabli.

Sur le plan politique et diplomatique, nous trouvons on ne peut plus positif le travail d'importance critique qui continue d'être effectué dans le cadre du «format de Normandie», dont la prochaine réunion au niveau des directeurs politiques est prévue pour le 10 juin à Paris, et ce, grâce aux efforts diligents du Groupe de contact trilatéral et au commencement des travaux des quatre groupes de travail chargés des questions politiques, humanitaires, économiques et de sécurité. À notre avis, ces trois mécanismes interdépendants sont autant d'éléments d'égale importance dans le processus politique et diplomatique, et nous nous réjouissons de constater que la communauté internationale a pleinement à coeur de voir réussir ces efforts.

S'agissant des groupes de travail, en particulier, il semble que même s'ils n'ont pas été sans se heurter à des difficultés, chaque groupe s'est réuni au moins à deux reprises et que dans l'ensemble, l'ambiance a été constructive. Le groupe de travail chargé des questions politiques a, d'après ce que nous comprenons, concentré ses efforts sur les modalités des élections locales, en essayant notamment de trouver un terrain d'entente en ce qui concerne la loi sur le statut spécial. Des efforts tout aussi importants sont en cours en vue de trouver des solutions politiques à certains des problèmes les plus pressants sur le plan économique, humanitaire et de la sécurité.

Du 7 au 10 mai, le Secrétaire général s'est rendu en Pologne, en Ukraine et en Russie. Lors de ses déplacements, il a tenu un certain nombre de réunions constructives relatives au conflit en Ukraine, y compris avec les Présidents Poutine et Poroshenko. Même si leurs avis divergeaient s'agissant du conflit en cours dans l'est de l'Ukraine, les deux Présidents ont assuré le Secrétaire général de leur attachement non démenti à un règlement pacifique de ce conflit. Il est apparu avec évidence que, bien que le chemin à parcourir soit long et semé d'embûches, l'application intégrale des accords de Minsk est possible si toutes les parties concernées s'acquittent de leurs obligations et dialoguent de bonne foi.

Le Secrétaire général poursuivra sa mission de bons offices en ce qui concerne l'Ukraine, et demeure disposé à envisager les meilleurs moyens d'appuyer davantage l'OSCE, ainsi que la mise en œuvre des Accords de Minsk en général. Le travail absolument essentiel accompli par la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, patent dans son dernier rapport en date du 1er juin, ainsi que celui qu'effectuent les acteurs humanitaires et de développement sur le terrain, demeurent prioritaires pour l'Organisation.

L'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, notamment le rétablissement du plein contrôle du Gouvernement ukrainien sur la frontière d'État, est assorti de délais. Cette échéance arrive à terme dans moins de six mois. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, ni l'Ukraine, ni la région, ni la communauté internationale ne peuvent se permettre de voir ce processus échouer. Surtout, nous ne pouvons pas oublier l'énorme coût humain de ce conflit, problème que l'on ne peut commencer à régler qu'en respectant le cessez-le-feu et en appliquant les dispositions des Accords de Minsk relatives aux questions politiques, économiques, sociales, humanitaires et aux droits de l'homme.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appui sans faille des Nations Unies à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le peuple ukrainien ne mérite rien de moins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Hug.

M. Hug (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur la situation en Ukraine. Le 27 février (voir S/PV.7395), l'Ambassadeur Apakan a présenté le point le plus récent au Conseil au nom de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, dans le sillage de la signature d'un accord sur un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Aujourd'hui, je me dois de signaler que la situation en Ukraine s'est considérablement dégradée sur le plan de la sécurité. La violence observée à l'intérieur et autour de la ville de Maryinka, à proximité de la ligne de contact, constitue une nouvelle évolution inquiétante dans le contexte du conflit en cours dans l'est de l'Ukraine. Après la signature de l'accord sur un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, de larges pans de la région en conflit étaient initialement restées calmes pendant des mois. Cela était particulièrement vrai pour la région de Louhansk. Cependant, tout au long de cette période, les combats se sont poursuivis dans certains points chauds, comme les environs de l'aéroport de la ville de Donetsk qui a été détruit, et dans la zone de la ville de Marioupol autour du village de Shyrokyne.

Durant cette période, la Mission de l'OSCE a pu observer en permanence dans ces deux endroits un enchaînement de violents combats, avec des flambées occasionnelles dans d'autres endroits. Au début du mois de mai, la situation a commencé de se détériorer davantage. Des villes de la région de Donetsk qui étaient restées calmes pendant des mois, comme Horlivka et Hranitne, ont connu un regain de violence, avec, une fois de plus, des victimes civiles, principalement dues à l'utilisation aveugle d'armes lourdes. Il est à noter que les violences se sont également étendues à la région de Louhansk, où des villages situés juste au nord de la ville de Louhansk, comme Chtchastia et Stanytsia Louhanska, ainsi que d'autres situés plus au nord-ouest, le long de la ligne de contact, sont désormais le théâtre de bombardements réguliers et de combats à l'arme légère.

Le niveau de violence observé à Maryinka, dans ce contexte, ne représente pas nécessairement une nouvelle intensification de la violence. Après tout, la Mission a eu l'occasion d'observer des tirs de centaines d'obus à l'intérieur et autour de l'aéroport de Donetsk, de la part des deux parties, pendant des jours. Les événements de Maryinka, en revanche, semblent représenter un nouveau tournant éventuel : un recentrage de l'armement et du personnel. Avant, la violence se concentrait dans le nord et le nord-ouest de la ville de Donetsk, l'agglomération économiquement et stratégiquement importante d'Avdiivka, au nord, étant apparemment l'objectif visé. Ce qui se passe à Maryinka ne signifie pas forcément que cet objectif a changé, mais que les moyens, eux, ont peut-être changé.

Immédiatement après la signature de l'accord sur l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, la Mission a constaté qu'un certain nombre d'armes lourdes étaient retirées de la ligne de contact. Elle s'est rendue dans les zones dites d'entreposage d'armes lourdes où toutes les parties avaient stocké ces armes. Au fil du temps, cependant, la Mission a observé de plus en plus d'irrégularités. Ainsi, il arrive souvent que des armes qui avaient été répertoriées soient désormais introuvables. Parallèlement, la Mission a observé des mouvements d'armes lourdes et leur présence – sans parler de leur utilisation – dans des zones où elles sont interdites au titre des Accords de Minsk.

Dans de nombreux cas, la Mission s'est également vu refuser l'accès à ces zones d'entreposage d'armes lourdes. On lui a en outre refusé l'accès à des zones spécifiques, notamment le long de la frontière internationale russo-ukrainienne. Les drones de la Mission ont régulièrement subi des brouillages de fréquences, ce qui a provoqué des interférences dans le contrôle de ces véhicules et dans leur flux vidéo. Nos observateurs ont également été en butte à des menaces et des intimidations et ils ont même essuyé des tirs, autant d'efforts visant à empêcher la Mission de surveiller le respect des mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, en particulier la disposition relative au retrait des armes lourdes de la ligne de contact.

En dépit de ces obstacles – et essentiellement grâce au courage des observateurs dévoués et professionnels présents sur le terrain –, la Mission a pu observer efficacement la situation sur place. Sur la base de nombreux éléments de preuve recueillis de première main par nos 375 observateurs sur le terrain dans le Donbass, et par nos drones en mission aérienne, qui indiquent que des violations ont été commises, je peux

rendre compte avec confiance au Conseil de la situation sur le terrain.

Notre évaluation sur le terrain est que les tensions se sont accrues et que les violations du cessez-le-feu sont de plus en plus fréquentes et graves. En particulier, la réintroduction de roquettes Grad et de lance-roquettes multiples est une source de préoccupation supplémentaire. Même si les négociations sont invariablement nécessaires, ces événements – et plus particulièrement les événements à Maryinka – rappellent brutalement à toutes les parties qu'elles doivent régler leurs différends à la table des négociations.

Les Accords de Minsk constituent un ensemble intégré et prescrivent un cessez-le-feu et l'instauration d'un processus politique pour tenter de normaliser la situation. Ils demeurent le seul cadre disponible pour rétablir la paix. Dans ce contexte, le processus de mise en œuvre de ces accords relève de la compétence du Groupe de contact tripartite, présidé par l'Ambassadrice Heidi Tagliavini, avec qui nous coopérons étroitement. La Mission coordonne le groupe de travail du Groupe de contact tripartite créé en application de la mesure 13 de l'ensemble de mesures de Minsk. À ce jour, ce groupe de travail a tenu trois réunions, dont la dernière en date a eu lieu le 2 juin, juste avant les événements de Maryinka. Le groupe de travail est chargé de renforcer la sécurité dans la zone de conflit. Cette tâche comporte un plan de retrait des chars et de certaines armes de calibre inférieur à 100 mm et un plan de désescalade de la situation autour de l'un des principaux foyers de tensions, dans le village de Shyrokyne, à l'est de Marioupol.

À l'origine, les questions liées au format avaient des effets négatifs sur les réunions du groupe de travail. Cependant, la dernière réunion, qui s'est tenue le 2 juin, s'est avérée constructive, et les parties ont tenu un débat concret sur certaines questions. Bien que certaines questions restent encore à régler, la communication et la collaboration en ce qui concerne la situation sur le terrain doivent se poursuivre.

Le Centre conjoint de contrôle et de coordination joue également un rôle dans le processus de paix. Cette structure est composée de représentants militaires de l'Ukraine et de la Fédération de Russie et opère à l'intérieur de la zone de conflit. La Mission surveille étroitement les activités de cette structure et se voit contrainte de signaler que le Centre ne mène toujours pas d'activités conjointes. Par ailleurs, les parties établissent chacune leur liste de violations du cessez-le-feu, l'une étant tenue par les forces armées ukrainiennes et l'autre par les représentants des forces armées de la Fédération de Russie au Centre conjoint, ce qui suggère une fracture structurelle persistante dans le cadre de leurs activités. Si les parties se décidaient à travailler conjointement, le Centre pourrait jouer un rôle important en vue de prévenir ou de faire cesser les violations du cessez-le-feu et de favoriser ainsi la pleine mise en œuvre des Accords de Minsk.

La situation humanitaire dans la zone de conflit demeure une source de vive préoccupation. Comme l'a signalé le Gouvernement ukrainien, il y a aujourd'hui en Ukraine 1,3 million de personnes déplacées au moins, fait symptomatique de la manière dont le conflit se répercute sur la population civile dans le Donbass. La majorité de ces personnes sont des personnes âgées, des femmes et des enfants, qui sont particulièrement exposés aux conséquences du conflit. Les civils continuent de payer un prix inacceptable. Ils sont tués et blessés, car les deux parties continuent d'installer leurs positions militaires à l'intérieur et autour d'infrastructures civiles. Leurs biens et leurs moyens de subsistance sont détruits. La Mission a également pris note de la fermeture temporaire de la plus grande usine chimique et de production de coke ukrainienne, située à Avdiivka, du fait de bombardements ciblés et répétés.

Il y a également un grand nombre de mines et d'engins non explosés dans les zones touchées par le conflit, ce qui pose une grave menace à la vie des civils et aux efforts de relèvement. La poursuite des hostilités a des répercussions sur les zones résidentielles et les infrastructures de base, notamment les gazoducs et les systèmes d'approvisionnement en eau, ce qui limite considérablement l'accès des civils à l'eau potable. Ceci est particulièrement préoccupant à l'approche de l'été.

Pour aggraver encore la situation des civils, un système de permis est en place tout le long de la ligne des contacts. La fourniture de l'aide humanitaire et de matériel médical et les échanges commerciaux sont sérieusement affectés, ce qui a provoqué une aggravation des conditions de vie de la population dans la zone de conflit. L'accès à l'autre côté de la ligne de contact, en particulier la région de Louhansk, étant presque totalement bloqué, les contacts entre personnes sont profondément perturbés, ce qui a provoqué une division des communautés, voire des familles.

La Mission ne perdra pas de vue ces aspects du conflit et s'attelle, conformément à son mandat, à des tâches y relatives dans toute l'Ukraine. Nous continuons

de faciliter la fourniture d'une aide humanitaire dans la mesure du possible et dans le cadre de notre mandat. Ce faisant, nous travaillons en étroite coopération avec l'ONU et ses institutions. Nous nous efforçons d'aider la population en maintenant une présence vaste et solide sur le terrain. Nous nous efforçons également de faciliter l'application des cessez-le-feu locaux et la réparation des infrastructures le long de la ligne de contact. Ces efforts, auxquels s'ajoutent ceux que nous déployons dans les domaines des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de la facilitation du dialogue, contribueront à consolider le socle de la mise en œuvre de la partie politique des Accords de Minsk.

Je réitère que les événements de Maryinka sont préoccupants, car ils montrent que les parties n'ont pas abandonné l'action militaire au profit de l'action politique. Ces événements mettent en évidence la nécessité de rompre le cycle de violence avant que ne se produise une nouvelle escalade.

Nous lançons un appel urgent à toutes les parties afin qu'elles se rasseyent à la table des négociations et mettent à profit le cadre de négociation établi par le Groupe de contact tripartite. La Mission continuera de s'acquitter de son mandat avec impartialité et en étroite coopération avec toutes les parties, dans le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Nous sommes disposés à contribuer à la mise en œuvre des Accords de Minsk, et donc au rétablissement de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hug de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^me^ Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance à brève échéance. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, et M. Alexander Hug, Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, de nous avoir présenté leurs évaluations de la réalité sur le terrain dans le Donbass, dans l'est de l'Ukraine.

En février, lorsque les forces soutenues par la Russie ont occupé Debaltseve en violation des accords de cessez-le-feu en vigueur, nombreux étaient ceux qui craignaient que cette violation ne soit pas la dernière et que, tout comme les Accords de Minsk de septembre 2014, l'accord de février 2015 n'ait été signé que pour être violé. La question était de savoir quand.

Depuis quelque temps, la Mission de l'OSCE signale des violations des Accords de Minsk et des mouvements accrus d'armes lourdes dans les territoires contrôlés par des militants illégaux. Par exemple, le rapport de la Mission de l'OSCE en date du 3 juin stipule que la Mission a observé le déplacement d'un grand nombre d'armes lourdes dans des zones contrôlées par la prétendue République populaire de Donetsk – en général vers l'ouest en direction de la ligne de contact – près de Maryinka, avant et pendant les combats. Entre 22 h 30 le 2 juin et 5 h 30 le 3 juin, la Mission – positionnée dans le quartier de Tekstilshchik, dans la ville de Donetsk, qui est contrôlée par la prétendue République populaire de Donetsk – a fait un certain nombre d'observations. Elle a par exemple remarqué huit véhicules blindés qui se déplaçaient vers l'ouest, dont quatre étaient des chars de bataille, à 22 h 30; quatre chars de bataille à 23 h 3; un camion militaire qui se déplaçait vers l'ouest, remorquant une pièce d'artillerie de calibre 122 mm, à 23 h 45; deux chars de bataille T-64 qui se déplaçaient vers l'ouest à 4 h 30; et une colonne composée d'un véhicule de combat d'infanterie, de trois camions militaires – dont un transportait un canon antiaérien ZU-23-2 – et deux chars de bataille T-72 qui se déplaçait vers l'ouest à 4 h 50. Ces signalements sont de plus en plus fréquents ces derniers jours.

L'attaque militaire contre des positions ukrainiennes à Maryinka et à Krasnogorivka ainsi que l'emploi de lance-roquettes multiples contre Pisky, Nevelske et Vodiane aux premières lueurs du jour le 3 juin est le coup le plus grave porté au statu quo de plus en plus fragile de l'application des Accords de Minsk. Attaquée, l'armée ukrainienne n'a eu d'autre choix que d'informer la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) que, pour se défendre, elle devait déplacer des armes vers la ligne de contact pour faire face à cette offensive des forces séparatistes russes.

Il est à noter que la Mission spéciale d'observation a tenté à plusieurs reprises d'entrer en contact avec les dirigeants de la prétendue République populaire de Donetsk, y compris les « Premier Ministre », « Président du Parlement », « Ministre de la défense » et « chef d'état-major » autoproclamés, afin de faciliter la cessation des combats autour de Maryinka. Aucun de ses appels n'a été pris. D'après le personnel de la Mission, ils étaient

tous indisponibles ou ne souhaitaient pas parler. Ce n'est pas de cette façon que quiconque ayant à coeur le fragile cessez-le-feu se comporterait. Au contraire, un tel comportement signale une claire intention de passer à l'offensive, en violation de tous les accords existants. Il convient de signaler que, d'après la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, des tirs de lance-grenades automatiques ont été entendus la semaine dernière à l'intérieur de la ville, ce qui montre que la prétendue République populaire de Donetsk lance ses attaques depuis des zones d'habitation, faisant ainsi courir, de manière délibérée, de graves dangers à la population locale.

En outre, les chefs autoproclamés des groupes armés illégaux n'ont pas caché leur intention d'essayer de s'emparer d'autres territoires. Dernièrement, le patron autoproclamé des activistes, Zakharchenko, a déclaré à des journalistes : « Slaviansk, Konstantynivka, Krasnoarmiysk sont des villes de la République populaire de Donetsk », annonçant ainsi son intention de s'en emparer par la force. Il importe peu pour lui et ses semblables de n'avoir absolument aucune prétention légitime sur le territoire souverain de l'État ukrainien et de son peuple, auxquels lui et ses semblables continuent de causer des torts incommensurables.

Le Conseil a pesé de tout son poids en faveur des Accords de Minsk, exigeant clairement, dans la résolution 2202 (2015), qu'ils soient appliqués. Il a notamment exigé le retrait du territoire ukrainien de toutes les armes lourdes et de l'ensemble des équipements militaires et des mercenaires, demandé l'accès sûr, libre et sans entrave des observateurs de la Mission spéciale d'observation partout en Ukraine, et insisté sur la libération de tous les otages. Or, tous les points des Accords de Minsk ont été ignorés ou volontairement non respectés par les activistes agissant pour le compte des Russes.

L'arrivée incessante de combattants étrangers et d'armes en provenance de la Fédération de Russie, comme cela est indiqué dans le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, continue d'alimenter le conflit. L'approvisionnement en armes, dont des armes lourdes, continue de se faire via les frontières orientales de l'Ukraine. Des soldats russes ont été capturés sur le territoire ukrainien; des soldats russes continuent de mourir dans l'anonymat sur le territoire ukrainien. Grâce aux armes ainsi fournies, les activistes illégaux disposent d'une force militaire plus importante et mieux équipée que celle de certains États européens et membres de l'OTAN, et probablement de la plus grande armée illégale qui ait jamais existé. Des personnes en tenue militaire sans insigne, et plus récemment avec l'insigne des forces armées de la Fédération de Russie, vont et viennent de part et d'autre de la frontière, comme l'a signalé la Mission spéciale d'observation de l'OSCE.

Les observateurs de l'OSCE peuvent surveiller moins de 1 % de la frontière où se déroule le conflit. Si cela se passe sous leurs yeux, alors on peut facilement imaginer ce qu'il en est là où les observateurs internationaux ne sont pas présents. Les observateurs de l'OSCE continuent d'être la cible d'actes d'intimidation et, comme cela a été indiqué plus tôt, de menaces par les activistes illégaux à la solde des Russes qui leur refusent systématiquement l'accès, et les drones de l'OSCE sont bloqués. La formation, l'armement et le financement de ces activistes se poursuivent sans entrave. Les armes lourdes n'ont pas été totalement retirées et ont été souvent déplacées et ramenées sur la ligne de front. Le charbon ukrainien est transporté illégalement hors d'Ukraine et amené en Russie, en plein jour, tandis que l'Ukraine souffre d'une pénurie de charbon. Les prétendus convois humanitaires poursuivent leurs allées et venues comme si l'est de l'Ukraine était la chasse gardée de la Russie. Les échanges de prisonniers sont au point mort. La pilote ukrainienne Nadiya Savchenko, qui a été soldat de la paix des Nations Unies, est toujours emprisonnée de manière illégale. Oleg Sentsov et d'autres citoyens ukrainiens sont également détenus illégalement en Russie.

Nous appuyons les efforts déployés par l'ONU, l'OSCE et d'autres acteurs internationaux pour trouver des solutions à ce conflit, y compris grâce à l'intensification des bons offices du Secrétaire général. Nous demandons au Secrétaire général de redoubler d'efforts et d'agir rapidement, avant que le conflit ne fauche d'autres vies et s'embrase une fois de plus. Nous sommes également favorables à l'idée d'un renforcement de la présence des Nations Unies sur le terrain, y compris par la mise en place d'un bureau des Nations Unies d'appui à la paix.

Et aujourd'hui, nous renouvelons notre ferme appui à l'indépendance, à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, la Crimée en faisant partie intégrante. Or aujourd'hui, en raison de la guerre asymétrique appuyée par les Russes et accompagnée d'une campagne de propagande agressive, la Crimée demeure occupée et l'Ukraine figure parmi les 10 pays

comptant le plus de personnes déplacées. Ce conflit a coûté la vie à environ 6 500 personnes et de nombreuses autres, y compris des enfants, dans l'est de l'Ukraine sont blessées ou contraintes de fuir, et vivent dans des conditions inhumaines et dans la peur constante.

Aujourd'hui, alors que les tensions risquent une nouvelle fois de déclencher une guerre ouverte, la Russie choisit malheureusement une fois de plus de rejeter la faute sur la victime, l'Ukraine, qui se défend, tandis qu'elle protège et arme les activistes illégaux. Nous avons déclaré à maintes reprises qu'il incombait à la Russie de maîtriser les activistes illégaux et de mettre fin à ce conflit meurtrier qu'elle a déclenché avec l'occupation de la Crimée il y a un peu plus d'un an. De son côté, l'Ukraine a fait et continue de faire tout son possible pour faire respecter le fragile accord de cessez-le-feu. Cependant, comme tout pays attaqué, l'Ukraine a le droit et le devoir, envers ses citoyens, de se défendre contre cette agression. Personne ne peut lui ôter cela.

Tandis que les activistes illégaux et les mercenaires russes poursuivent leurs tentatives flagrantes de modifier la réalité sur le terrain, nous devons nous tenir fermement du côté du peuple ukrainien et de la Charte des Nations Unies et condamner de tels actes criminels. Nous appelons toutes les parties à respecter l'ensemble des accords existants et le cessez-le-feu, et à redoubler d'efforts pour que des progrès soient accomplis dans le cadre du Groupe de contact tripartite.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous examinons la situation en Ukraine depuis février 2014. Un accord existait alors entre le Président et l'opposition. Si cet accord avait été appliqué, Kiev aurait achevé la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle à la fin de l'année dernière et nous aurions assisté à un retour progressif à la normale en Ukraine et au développement démocratique de ce pays. Au lieu de cela, une autre logique a été suivie, appuyée par des personnes qui veulent que leurs préférences politiques pour l'avenir de l'Ukraine et l'ensemble de sa population l'emportent. Telle est la cause de la situation dramatique qui n'a que trop duré. Il faut y mettre fin et c'est pour cette raison que les Accords de Minsk existent.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et le Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Alexander Hug, de leurs exposés. Nous partageons la vive inquiétude exprimée face à la reprise des activités militaires dans le Donbass. Il est indispensable de prendre des mesures pour stabiliser la situation. À cet égard, nous saluons les efforts de l'OSCE et du Centre conjoint de contrôle et de coordination.

L'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adopté le 12 février offre une feuille de route concise et claire pour un règlement de la crise en Ukraine. Le Conseil de sécurité a unanimement appuyé ce document dans la résolution 2202 (2015), prenant ses responsabilités politiques dans le règlement de la situation en Ukraine. C'est pourquoi nous devons ici, au Conseil de sécurité, comprendre les causes de l'escalade actuelle.

Près de quatre mois se sont écoulés depuis le 12 février, or, qu'a-t-il été fait pour appliquer l'ensemble de mesures? En application du paragraphe 4, le premier jour suivant le retrait, un dialogue aurait dû être ouvert sur les modalités de la tenue d'élections locales conformément à la législation ukrainienne, y compris la loi relative au statut particulier du Donbass, adoptée en automne dernier. Le Parlement ukrainien – la Verkhovna Rada – était simplement censé adopter un texte précisant le territoire sur lequel ce statut particulier s'appliquait. Mais, au lieu de cela, le Parlement ukrainien a présenté des modifications qui n'avaient pas été convenues avec Donetsk et Louhansk et n'étaient pas acceptables pour eux, et il a déclaré ce territoire occupé, ce qui a totalement ébranlé les accords conclus à Minsk. Ces modifications faisaient simplement fi de l'adoption d'un régime particulier et ne prévoyaient pas la tenue d'élections locales.

Kiev a commencé à durcir son discours, déclarant que des élections ne pouvaient être organisées qu'une fois qu'il reprendrait le contrôle total du sud-est de l'Ukraine. Pendant tout ce temps, Kiev a refusé d'établir un dialogue direct avec les représentants du Donbass, malgré les dispositions de l'ensemble de mesures prévoyant un tel dialogue, notamment les paragraphes 4, 9, 11 et 12. C'est une des raisons évidentes pour lesquelles il est si difficile d'entamer des négociations au sein du Groupe de contact tripartite et de ses sous-groupes.

En violation du paragraphe 5 de l'ensemble de mesures, Kiev n'a pas non plus adopté la loi d'amnistie interdisant toutes poursuites et toutes sanctions à l'encontre de personnes en rapport avec les événements qui ont eu lieu dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. De plus, les autorités ukrainiennes ont déclaré à maintes reprises qu'elles n'avaient pas l'intention de respecter cette disposition.

L'un des éléments essentiels de l'ensemble de mesures est la mise en œuvre, avant la fin de l'année, d'une réforme constitutionnelle, dont les paramètres ont été élaborés à Minsk avec la participation active des quatre dirigeants réunis selon le « format Normandie ». Au paragraphe 11, il est écrit noir sur blanc que la décentralisation doit se faire en tenant compte des spécificités de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, qui seront définies en accord avec les représentants de ces zones. L'ensemble de mesures prévoit notamment le droit à l'autodétermination linguistique, la création d'unités de milices populaires sur ordre des conseils locaux, l'attribution de pouvoirs élargis aux administrations locales pour la nomination de procureurs et de juges, la conclusion d'accords avec Kiev dans divers domaines, ainsi que l'instauration d'une coopération transfrontière avec la Russie.

Le 3 mars, Kiev a enfin créé une commission constitutionnelle qui comprend des experts étrangers, mais pas un seul représentant de Donetsk et de Louhansk, dont les propositions concernant la réforme constitutionnelle ont été purement et simplement passées sous silence. Le refus de Kiev de mettre en œuvre les dispositions humanitaires et socioéconomiques de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk cause d'énormes difficultés à la population du Donbass. L'étau du blocus économique autour de Donetsk et de Louhansk se resserre de plus en plus. Les autorités de Kiev, qui ne cachent pas que ces restrictions sont des mesures purement punitives, affirment que les populations des Républiques populaires de Donetsk et de Louhansk sont punies pour leur soutien aux volontaires. Les habitants n'ont plus accès aux prestations sociales, et l'accès aux médicaments et aux produits alimentaires est difficile, puisque les transports commerciaux ne peuvent plus passer. Kiev a fait la sourde oreille aux remontrances des acteurs humanitaires et des professionnels des droits de l'homme internationaux, qui font valoir que ce sont les personnes les plus vulnérables, à savoir les enfants et les personnes âgées, qui souffrent de cette situation.

Grâce à l'aide humanitaire fournie par la Russie, la population du Donbass survit, au sens propre du terme. Nous avons déjà envoyé 28 convois avec plus de 36 000 tonnes d'aide humanitaire, de produits alimentaires, de biens de première nécessité et de médicaments. Les gardes-frontières et douaniers ukrainiens ont enfin commencé à participer à leur surveillance, comme nous le leur avons demandé depuis le début. Il est encourageant de voir que la Suisse a récemment contribué à cet effort en envoyant une quantité importante de réactifs pour la purification de l'eau. Mais le problème de base demeure, à savoir que l'acheminement de l'aide est souvent entravé par les obstacles bureaucratiques dressés par Kiev. Qui plus est, l'aide humanitaire n'est financée qu'à concurrence de 21 %.

Le Gouvernement ukrainien n'ayant pas non plus pu ou voulu contrôler les bataillons punitifs, conformément au paragraphe 10 de l'accord de Minsk, ces bataillons continuent leurs méfaits. Par exemple, pendant le cessez-le-feu, les troupes d'Aydar dans la région de Louhansk ont eu recours à l'extorsion, s'en prenant à des civils, notamment des personnes âgées, qui tentaient de passer la ligne de contact pour aller toucher leur pension ou acheter des produits alimentaires. Après la signature de l'accord de Minsk du 12 février, beaucoup a été fait pour appliquer ses dispositions relatives au retrait des armes lourdes, et, pourtant, les attaques contre des villes et des villages à l'est de la ligne de contact se sont poursuivies presque quotidiennement, terrorisant la population locale.

Je voudrais donner quelques exemples. Le 28 mai, trois personnes sont mortes à la suite du bombardement de Horlivka, dont une fille de 11 ans et son père, et de nombreux habitants de la ville ont été blessés. Le 3 juin, il y a eu un bombardement massif de Donetsk, au cours duquel au moins six civils ont perdu la vie et plus de 90 ont été blessés, sans oublier les échanges de tirs à Maryinka, dont on a parlé aujourd'hui et qui semblent avoir été provoqués par la récente escalade de l'action militaire. Le 4 juin, lorsque les forces ukrainiennes ont attaqué Telmanovo, des obus ont touché un terrain de jeu, tuant un enfant d'un an. Les milices sont montrées du doigt, mais il faut se demander pourquoi dans les déclarations de Kiev, nous entendons parler de pertes militaires, tandis que du côté de Donetsk et de Louhansk, il est fait état de la mort de civils et de la destruction de bâtiments civils – des écoles, des hôpitaux, des jardins d'enfants et des logements. À cet égard, nous demandons à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE de ne pas se concentrer uniquement sur les violations de l'accord de cessez-le-feu et sur la désignation des auteurs de ces violations, mais également de décrire clairement quelles étaient les cibles de ces attaques et de dire si les victimes étaient des civils ou des unités militaires, qui attaquaient ces zones résidentielles. Il est très important d'avoir une idée précise de ce qui se passe au Donbass et de qui viole l'accord de Minsk, mais également les normes du droit international humanitaire.

Dans ce contexte, nous sommes très étonnés de constater l'indifférence de nos partenaires occidentaux qui, d'habitude, aiment beaucoup pontifier sur les thèmes humanitaires. En outre, les fournitures d'équipements militaires, notamment de blindés, continuent, tout comme l'envoi de centaines d'instructeurs pour former les forces ukrainiennes. La présence de mercenaires étrangers et de sociétés militaires privées tout près du Donbass a été signalée à maintes reprises. N'est-ce pas là un encouragement à la reprise des hostilités? Sans compter qu'il s'agit d'une violation très claire du paragraphe 10, qui prévoit le retrait du territoire ukrainien de l'ensemble des unités armées, équipements militaires et mercenaires étrangers.

À toutes fins pratiques, Kiev ne cache pas qu'il a utilisé le cessez-le-feu de Minsk pour regrouper et reconstituer ses forces; voilà pourquoi la situation actuelle ne nous étonne pas. Mais n'oublions pas que tout cela s'est produit après une série de rencontres très positives entre le Groupe de contact tripartite et ses groupes de travail, dont la dernière en date a eu lieu le 2 juin à Minsk. Et même s'ils ne sont pas encore parvenus à un accord, des progrès ont été accomplis sur tous les sujets à l'examen, notamment les questions complexes comme la démilitarisation de Shirokino et l'inclusion de mortiers d'un calibre de moins de 100 millimètres dans la liste des armes exclues.

Des progrès ont été faits concernant l'ouverture de consultations directes entre Kiev et Louhansk et Donetsk sur les préparatifs des élections locales, mais cela nous donne à penser que ce sont précisément ces bonnes nouvelles qui expliquent les provocations militaires contre les villes du Donbass. Peut-être que Kiev, et en particulier, le « parti de la guerre », a compris qu'il ne pouvait pas continuer à saboter la mise en œuvre de l'ensemble de mesures. Même les capitales les plus loyales à Kiev ont commencé à montrer des signes d'irritation, affirmant que les autorités de Kiev avaient dépassé les limites de la décence en violant l'accord de Minsk ou en en faisant tout simplement fi. L'action militaire constitue le meilleur moyen de faire diversion, parce qu'on peut toujours rejeter la faute de tout acte répréhensible sur la guerre.

L'heure est grave. Si nous continuons de laisser Kiev traîner des pieds pour prendre les mesures politiques indispensables concernant le Donbass, la situation risque d'échapper à nouveau à tout contrôle, avec des conséquences imprévisibles. Nous appelons les membres du Conseil, qui ont une influence sur les autorités de Kiev, à déployer tous les efforts possibles pour éviter que cela ne se produise.

M. Delattre (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de sa présentation, et le Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Alexander Hug, pour son compte-rendu de l'activité de cette mission.

Les derniers développements sur le terrain sont préoccupants. Je veux parler, bien sûr, de la reprise des combats mercredi à Maryinka, à l'ouest de Donetsk, et de la multiplication des incidents sur de très nombreux points de la ligne de front. Selon les informations dont nous disposons, cette offensive a été lancée par les troupes séparatistes en contradiction des engagements pris à Minsk, le 12 février. Nous condamnons fermement toute violation du cessez-le-feu décrété en février 2015, et nous exhortons les parties à respecter les engagements qu'elles ont pris au titre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk.

Il est vrai que ces combats, dont l'intensité n'avait plus été vue depuis février et l'attaque contre Debaltseve, sont avant tout le fait de forces limitées dans un secteur qui a déjà été le théâtre, et nous le regrettons, de plusieurs violations du cessez-le-feu. À notre connaissance, les forces engagées par les séparatistes se montent à un demi-bataillon appuyé par des éléments blindés, et elles ont pu être arrêtées.

Cette situation présente toutefois un certain nombre de caractéristiques qui imposent la plus grande vigilance. En particulier, la concentration d'armements lourds, en violation des Accords de Minsk, doit être stoppée immédiatement. De même, la présence, parmi les combattants séparatistes, de nombreux combattants étrangers, radicalisés, belliqueux et indisciplinés, impose à Moscou de faire davantage et mieux pour contrôler les actions des séparatistes et de ces mercenaires.

Cette dégradation de la situation sur le terrain ne doit pas masquer l'ensemble de la situation en Ukraine. Malgré cette attaque, le processus de Minsk se poursuit avec de réels signes d'espoir.

D'un point de vue sécuritaire, ce processus a permis d'enclencher une dynamique positive, même s'il n'a été à ce stade qu'imparfaitement appliqué. Le nombre moyen de victimes par jour a nettement baissé depuis l'adoption de l'ensemble de mesures en vue de

l'application des Accords de Minsk le 12 février. Plus de 2 500 soldats ukrainiens ont été libérés.

Par ailleurs, son deuxième volet, le processus politique, a connu récemment des développements ténus mais encourageants. En particulier, les groupes de travail, que M^me^ Tagliavini proposait lors de son intervention devant ce Conseil il y a deux mois, ont pu être mis en place et se sont réunis. Les discussions sont encore en phase de démarrage. Elles sont retardées par bien des marques de défiance et de susceptibilité de part et d'autre. Mais nous relevons qu'au sein de ces groupes, des avancées concrètes sur l'organisation des élections en zone séparatiste ont pu émerger de débats substantiels et productifs. Un mode de scrutin pour la zone séparatiste a pu en particulier être accepté par tous. C'est là un signe positif qui touche à l'un des points fondamentaux de la crise.

De même, le Groupe de contact tripartite, cheville ouvrière de la mise en œuvre des Accords de Minsk, et au sein duquel l'OSCE joue un rôle essentiel consacré par la résolution 2202 (2015), s'est réuni à plusieurs reprises. À cet égard, nous regrettons les volte-face de la partie russe, qui cherche, en quittant la table de discussion avec fracas ce mardi, à imposer les séparatistes comme seuls interlocuteurs des Ukrainiens dans ce forum. Nous rappelons à la Russie, partie au Groupe de contact tripartite et tenue plus que tout autre par la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, qu'elle ne peut se soustraire à ses obligations.

Le conflit en Ukraine n'est pas une crise intérieure où la Russie pourrait se contenter de jouer l'entremetteur bienveillant entre deux camps. Chacun sait le rôle qu'elle joue dans cette crise depuis le départ. La Russie en paye les conséquences depuis.

Nous sommes à un moment de vérité dans la crise ukrainienne. L'avenir du Groupe de contact tripartite est en jeu. Nous ne saurions admettre que cette pièce essentielle du dispositif diplomatique patiemment élaboré soit simplement retirée du paysage ou disqualifiée, alors même qu'elle avait été consacrée par notre Conseil dans sa résolution 2202 (2015). Plus largement, nous devons tout faire pour maintenir la dynamique et la méthode que nous avons mises en œuvre jusqu'à présent. Notre priorité va à l'application intégrale de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, dans leurs aspects aussi bien sécuritaires que politiques, qui doivent entrer en vigueur de manière concomitante avant la fin de l'année.

Le respect du calendrier fixé à Minsk est essentiel. Il ne peut être question à nos yeux d'accepter de le faire glisser.

Ce calendrier est ambitieux, mais le processus de Minsk est la seule voie possible afin d'éviter une reprise des violences, qui ne profiterait à personne. Une réunion de suivi au niveau des directeurs politiques en «format Normandie» aura lieu à Paris le 10 juin. Nous appelons la Russie à cesser de chercher à s'extraire du processus de négociation et à exercer ses responsabilités auprès des séparatistes. Il est important d'insister également auprès des autorités de Kiev pour qu'elles engagent réellement un dialogue avec les séparatistes pour organiser les élections locales dans le respect du calendrier de Minsk et pour mettre en œuvre la décentralisation de l'Ukraine.

Lorsque les propositions faites par les séparatistes sont pour elle inacceptables, il faut que l'Ukraine y réponde par ses propres propositions, afin de nourrir la négociation.

À ce moment crucial de la mise en œuvre du processus de Minsk, notre engagement à tous est plus important que jamais. Celui de la France est total. Dans le cadre du «format Normandie», la France et l'Allemagne continueront de faire pression sur les parties pour qu'elles garantissent à 1'OSCE la liberté de mouvement dont elle a besoin afin de s'acquitter des missions qui lui sont imparties dans le cadre des Accords de Minsk, notamment pour la vérification du cessez-le-feu et du retrait des armements.

Nous rappelons enfin notre attachement à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues.

M^me^ Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance sur l'évolution récente de la situation dans l'est de l'Ukraine. Je me joins également à tous qui ont remercié les intervenants pour leurs exposés - le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et le Chef adjoint des observateurs de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Hug – d'avoir communiqué au Conseil de sécurité et à la communauté internationale les faits qui sont à l'origine de l'escalade de la violence, des faits d'une importance critique dans un conflit où d'aucuns cherchent à dissimuler la vérité.

Le 3 juin, des forces conjointes russes et séparatistes ont lancé des attaques multiples et

coordonnées à l'ouest de la ligne de contact de Minsk, à Donetsk, des attaques visant spécifiquement les villes de Maryinka et Krasnohorivka. La Fédération de Russie et ses alliés séparatistes ont donné plusieurs explications, souvent contradictoires, à ces attaques. Parfois, la Russie et les séparatistes ont accusé l'Ukraine d'en avoir été l'instigatrice. Un porte-parole de la présidence russe, par exemple, a attribué les violations du cessez-le-feu aux « actes de provocation des forces armées ukrainiennes », affirmant que « la partie ukrainienne n'a cessé de tout faire pour exacerber les tensions dans le contexte des opérations internationales ».

De même, le « Ministre de la défense » de la République autoproclamée de Donetsk a accusé l'Ukraine d'actes de provocation et d'avoir – ce sont ses mots – violé les Accords de Minsk, ce qui a été à l'origine des combats. Mais en quoi consistaient ces prétendus actes de provocation? Aucune explication n'a été fournie à ce sujet. Ces allégations ont été pratiquement démenties par les séparatistes eux-mêmes qui semblent avoir oublié de soumettre ce qu'ils publient sur leurs tweets et leurs blogs à Moscou. Au cours de ces attaques, un tweet annonçait : Maryinka est à nous », et on y voyait la photo de soldats armées sur un char arborant le drapeau séparatiste. Sur un site Web des séparatistes, on pouvait lire : « Grâce à l'attaque massive des forces armées de la République populaire de Donetsk, Maryinka a été libérée ».

D'autres fois, la Russie a fait valoir que ces offensives étaient justifiées car les zones qui font effectivement partie du territoire contrôlé par les séparatistes au titre des Accords de Minsk sont les zones attaquées. C'est faux. C'est l'argument avancé hier par la Russie à propos de Maryinka et Krasnohorivka lors d'une réunion de l'OSCE. Nous avons déjà vu cette tactique, lorsque des forces conjointes russes et séparatistes ont encerclé et attaqué Debaltseve, immédiatement après la signature de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk le 12 février. Comme le commandant séparatiste Eduard Basurin l'a déclaré à Reuters le 15 février :

> « Bien sûr que nous pouvons ouvrir le feu sur Debaltseve. C'est un territoire interne, c'est à nous. Et interne, c'est interne. Mais le long de la ligne de confrontation, il n'y a pas d'échanges de tirs ».

Le problème avec ce type d'argument, c'est que c'est tout simplement faux. Les Accords de Minsk n'ont à aucun moment reconnu que Maryinka et Krasnohorivka faisaient partie du territoire contrôlé par les séparatistes, pas plus qu'ils n'ont accordé à ces derniers le contrôle de Debaltseve ou d'autres zones que les forces conjointes russes et séparatistes ont capturée ou tenté de capturer. Il semble pourtant que, pour la Russie et les séparatistes, la ligne de contact est mouvante et peut inclure des territoires qu'ils jugent avoir mérité. Le surréaliste de Kiev, Mikhail Bulgakov, explique la chose différemment : « La langue peut cacher la vérité, mais les yeux, jamais. » En l'occurrence, les yeux objectifs de l'est de l'Ukraine appartiennent à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE qui nous rapporte que, dans la soirée du 2 juin et tôt dans la matinée du 3 juin, elle « a observé le déplacement d'une grande quantité d'armes lourdes dans les zones contrôlées par la République populaire de Donetsk, dans la direction générale de l'ouest, vers la ligne de contact, près de Maryinka, avant et pendant les combats ».

Ainsi donc, d'après la Mission spéciale d'observation, des armes lourdes des séparatistes soutenus par Moscou se sont déplacés vers l'ouest avant et pendant les combats. La Mission a tenté de contacter de hauts responsables de la République populaire de Donetsk pendant une heure et demie le matin du 3 juin mais a indiqué : « Ils n'étaient pas disponibles ou ne souhaitaient pas parler à la Mission ».

Les yeux ne cachent pas la vérité, et la vérité, dans ce cas-ci, c'est que la violence est le fait d'un assaut des forces conjointes russes et séparatistes. Ces attaques, comme d'autres menées par les forces conjointes russes et séparatistes ont des conséquences meurtrières. Cinq soldats ukrainiens au moins ont été tués et 38 blessés lors d'attaques lancées contre des agglomérations. Le nombre des victimes est certainement plus élevés, mais nous n'avons pas, hélas, de rapports fiables des séparatistes, parce que la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a noté dans son rapport en date du 15 mai que, dans le territoire contrôlé par les séparatiste, les médias indépendants sont poursuivis, menacés et muselés.

Nous ne savons pas non plus combien de soldats russes ont été tués lors de ces dernières attaques, ou dans les opérations qu'ils mènent dans l'est de l'Ukraine en fait. La Russie continue, malgré des incidents tels que la capture récente de deux soldats russes des opérations spéciales à Shchastya le mois dernier, à nier toute activité militaire dans l'est de l'Ukraine. Et pas plus tard que la semaine dernière, le Président Poutine a signé un décret classifiant de secret d'État la mort de tout soldat

russe dans le cadre « d'opérations spéciales » menée en temps de paix, une politique qui n'était autrefois appliquée qu'en période guerre. Non contente de nier les services militaires qu'ils rendent de leur vivant, la Russie dénie maintenant à leurs proches respect et apaisement, sans parler des services sociaux pour les soins à leur prodiguer après leur mort. Elle refuse à la population russe l'information à laquelle elle a droit sur un conflit que le Gouvernement russe alimente avec ses armes, l'entraînement qu'il apporte et ses soldats. Quelle que soit l'opinion que l'on a de ce qui n'est un secret pour personne, à savoir l'implication militaire de la Russie dans l'est de l'Ukraine et en Crimée occupée, pouvoir rendre dignement hommage à ses morts devrait être ce qui prime avant tout.

Bien sûr, ces souffrances ne se limitent guère à ceux qui prennent part aux combats. Les civils vivant à proximité et le long des lignes de front continuent d'endurer de profondes épreuves. Environ 1,3 million d'Ukrainiens ont été déplacés par les combats. Les jeunes enfants, sur le front, se sont habitués à aller à l'école et à dormir dans des caves. Les familles vivent sous terre pendant des mois d'affilée. Les personnes âgées et handicapées sont prises au piège, car elles n'ont pratiquement pas accès aux médicaments vitaux et à d'autres formes d'aide. Un professionnel de la santé qui travaille à Debaltseve déclarait :

> « J'ai rencontré des personnes âgées qui disent qu'elles préfèrent mourir. Ce n'est pas de la dépression : elles ne veulent tout simplement pas être obligées de vivre, à 80 ans, dans une cave. »

Aujourd'hui, la communauté internationale est parfaitement au fait des desseins de la Russie, s'agissant de ses efforts d'occupation de territoires d'États voisins souverains, comme en Crimée et auparavant en Transnistrie, en Abkhazie et en Ossétie du Sud. Le consensus, dans cette salle et au sein de la communauté internationale, demeure que la mise en œuvre des Accords de Minsk est la seule issue à ce conflit meurtrier.

Le Gouvernement ukrainien a déployé des efforts de bonne foi pour respecter ce consensus, nonobstant les violations sans fin, semble-t-il, que commettent la Russie et les séparatistes, et pour honorer les engagements pris à Minsk. L'Ukraine maintient un dialogue direct avec les séparatistes, ce qui est une pilule amère à avaler, mais qu'elle a accepté d'avaler au nom de la paix et au nom de la mise en œuvre des accords de Minsk.

Parallèlement, l'Administration ukrainienne a engagé des efforts capitaux, avec la participation de la société civile, afin de s'attaquer aux problèmes répandus qu'elle a hérités de ses prédécesseurs, telle la corruption généralisée, et pour procéder à des réformes cruciales comme la décentralisation. L'Ukraine coopère avec les observateurs et organes internationaux et s'est engagée à s'atteler aux questions problématiques. Les États-Unis continueront d'aborder les questions difficiles et les domaines de préoccupation, y compris certains de ceux qui ont été signalés ici aujourd'hui par les intervenants, avec le Gouvernement ukrainien, et appuieront le Gouvernement et son peuple dans la poursuite de leurs sincères efforts de réforme.

Or, la Russie, tout comme les séparatistes qu'elle entraîne, arme et accompagne au combat et avec lesquels elle partage des systèmes de commandement et de contrôle dans l'est de l'Ukraine, continue de faire comme si ce consensus n'existait pas. Faisant fi des engagements qu'elle a pris à Minsk, elle continue de poursuivre son programme sur de nouveaux territoires, comme si le Conseil et le monde étaient trop aveugles ou trop aisément dupes pour s'en apercevoir. Nous ne devons pas nous laisser duper. Les conséquences du mépris affiché par la Russie à l'égard des accords de Minsk et des règles qui sous-tendent notre paix et notre sécurité internationales sont trop considérables tant pour l'intégrité du système international que pour les droits et le bien-être de la population ukrainienne.

Nous ne pouvons pas ne pas voir et ne pas agir. Nous ne devons pas cesser de faire pression jusqu'à ce que les Ukrainiens obtiennent la démocratie stable, l'intégrité territoriale et la souveraineté qu'ils appellent de leurs vœux et méritent.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie tout d'abord vivement le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et le Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Alexander Hug, de leurs exposés fort exhaustifs.

La relative amélioration des conditions de sécurité à l'est de l'Ukraine dans les deux derniers mois a eu des retombées positives au niveau politique entre les parties, en dépit du fait que les progrès accomplis ont été lents et limités. Cependant, nous avons à coeur d'éviter que la stabilité ne soit que provisoire ou sporadique, dans la crise ukrainienne, et nous cherchons à promouvoir une stabilité permanente dans toutes les régions, à faire

respecter le cessez-le-feu et à limiter l'expansion des affrontements et des combats vers d'autres régions. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale se doivent donc de fournir toutes les formes de soutien possible aux parties et de les aider à surmonter les obstacles et les difficultés pour mettre en œuvre les accords de paix conclus entre elles.

La Jordanie exprime son inquiétude à l'égard de la poursuite des violations du cessez-le-feu entre le Gouvernement ukrainien et les séparatistes et, même, l'augmentation de ces violations ces deux derniers jours, qui s'ajoute à l'intensification de la violence dans certaines régions de l'est de l'Ukraine, surtout à Donetsk et dans les villes avoisinantes. La poursuite et l'amplification incessante des affrontements militaires et des actes de provocation ne peuvent que compliquer davantage la situation et vider de leur substance les Accords de paix conclus entre les parties. Cela ne peut qu'avoir des répercussions sur toutes les questions en suspens entre les parties et provoquer une nouvelle dégradation de la situation économique, sociale et humanitaire. La sécurité et la stabilité de l'ensemble de la région ne peuvent que s'en trouver menacées.

La Jordanie invite toutes les parties à assumer leurs responsabilités et à mettre l'accent sur un dialogue constructif et direct, ainsi que sur les délibérations constructives qui ont lieu dans le cadre du «format de Normandie», pour permettre un règlement pacifique de la crise. La Jordanie réitère que la seule issue à la crise passe par le respect complet par toutes les parties – à commencer par les séparatistes – des Accords de Minsk sur le cessez-le-feu, ainsi que des dispositions de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité. La mise en œuvre intégrale de ces Accords et de toutes leurs clauses est nécessaire, sans exception aucune, surtout pour ce qui est de l'arrêt du transfert illicite des armes lourdes et de leur utilisation, et de leur retrait complet, ainsi que du retrait des combattants étrangers de l'est de l'Ukraine.

La Jordanie accueille avec satisfaction la réunion tenue récemment par le groupe de travail du Groupe de contact tripartite. Il s'agit là d'un pas positif en avant, qui nécessite que toutes les parties poursuivent ce genre de rencontres de manière régulière, sur la base des accords de Minsk. Il est essentiel, et même vital, par conséquent, de parvenir à une solution diplomatique, de promouvoir un langage commun et de favoriser les points de convergence entre les deux parties sur certaines questions si l'on veut instaurer une paix durable correspondant aux ambitions et aux demandes des deux parties et stabiliser l'Ukraine tout en en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale.

La Jordanie apprécie à leur juste valeur tous les efforts déployés par l'OSCE dans l'est de l'Ukraine et réitère le rôle crucial que joue l'Organisation dans la surveillance des frontières et le suivi du cessez-le-feu, outre la facilitation de l'accès des agents humanitaires. Nous appelons toutes les parties à permettre à l'OSCE de faire son travail et d'avoir accès à toutes les régions touchées afin d'assurer la prestation des services de base aux citoyens. Il est nécessaire que les citoyens, et les réfugiés en particulier, soient tenus à l'écart des divergences politiques et des affrontements. Il est important de leur assurer les services sociaux et humanitaires nécessaires à leur vie quotidienne.

Nous saluons le rôle important joué par l'OSCE dans les préparatifs des élections locales, dont nous espérons qu'elles seront organisées prochainement dans l'est de l'Ukraine, conformément aux accords de Minsk.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, ainsi que le Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Hug, de leurs exposés d'aujourd'hui. Il est important de prendre acte des événements positifs dont rendent compte ces exposés, et notamment du fait que le cessez-le-feu a globalement tenu, même si c'est imparfaitement, et avec de fréquentes violations.

Mais, comme ils l'ont également dit au Conseil, il y a de graves problèmes sur le terrain. Jour après jour, des Ukrainiens sont tués, des villes ukrainiennes assiégées et l'économie ukrainienne continue de péricliter, tout cela à cause de la poursuite de l'agression des forces séparatistes appuyées par la Russie et en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Comme M. Feltman et M. Hug nous l'ont également rappelé, le tribut payé par la population ukrainienne est extrêmement lourd. L'Ukraine a aujourd'hui le triste honneur de figurer dans le top 10 des pays comptant le plus de personnes déplacées et, comble de malheur, les secours humanitaires ne lui parviennent pas. Nous appuyons énergiquement l'appel lancé par M. Feltman au Gouvernement ukrainien et aux forces séparatistes pour qu'ils lèvent les restrictions d'accès qui pèsent sur l'aide humanitaire.

En février, le Conseil a adopté la résolution 2202 (2015), approuvant l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et demandant sa mise en œuvre intégrale, notamment le cessez-le-feu général et le retrait des armes lourdes. Comme cela nous a été dit, le respect de ces engagements laisse pour le moins à désirer, quand ils ne sont pas purement et simplement ignorés, et nous estimons que l'attention permanente du Conseil est fondamentale.

L'ensemble de mesures prescrites par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) agirait à l'appui du processus de rétablissement de la paix, notamment en permettant de surveiller et de vérifier le respect des engagements. Or, l'OSCE se heurte à un sérieux obstacle dans l'accomplissement de sa mission parce qu'elle ne peut pas accéder aux zones de conflit. Les observateurs sont empêchés de faire leur travail du fait des risques que les violations du cessez-le-feu entraînent pour leur sécurité ou parce que des restrictions leur sont imposées.

Il est impératif que toutes les parties fassent en sorte que l'OSCE se voit octroyer l'accès nécessaire qui lui permettra de s'acquitter du rôle prévu dans l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Nous demandons à la Russie d'user de son influence sur les séparatistes pour faire en sorte que ce qui a été convenu à Minsk soit respecté et que les observateurs de l'OSCE soient en mesure de s'acquitter de leurs tâches dans les zones sous contrôle des séparatistes. Le travail important que les observateurs de l'OSCE effectuent sur le terrain est souvent difficile et dangereux. Nous tenons à leur rendre hommage et il faut absolument continuer de garantir leur sûreté et leur sécurité.

La Nouvelle-Zélande demeure très préoccupée par la situation dans l'est de l'Ukraine. Nous condamnons les violences observées cette semaine à Maryinka, et nous faisons l'écho de l'appel à la retenue lancé par le Président en exercice de l'OSCE. Les armes lourdes doivent être retirées de la ligne de contact et un cessez-le-feu véritable doit être respecté. Le coût du conflit continue de s'alourdir. Une solution durable s'impose. Un attachement sincère au processus politique défini dans les Accords de Minsk, en particulier en ce qui concerne le Groupe de contact tripartite et ses groupes de travail, sera déterminant pour rétablir la paix et mettre fin à la souffrance.

Comme l'explique en détail le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la population ukrainienne continue d'être victime de graves violations des droits de l'homme. Aussi longtemps que l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk ne sera pas mis en œuvre, le plus grand perdant sera, comme toujours, le peuple ukrainien. Mais l'autre perdant sera la longue histoire de proche amitié qui unit la Russie et l'Ukraine. Cela ne peut apporter rien de bon à aucun des deux pays.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et le Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Hug, de leurs exposés sur les faits nouveaux récents survenus en Ukraine.

Nous sommes profondément inquiets de la tournure des événements dans l'est de l'Ukraine. Dans l'ensemble, le cessez-le-feu conclu à Minsk tient, en dépit de difficultés liées à des violations localisées, de la persistance de la crise humanitaire, de l'augmentation du nombre de personnes déplacées et du fait que des personnes continuent d'être tuées, ainsi que le décrit en détail le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Toutefois les opérations militaires de grande envergure observées ces derniers jours sont un véritable coup porté aux espoirs que nous nourrissions concernant la consolidation du cessez-le-feu, premier pas vers la réalisation de progrès tangibles en faveur de l'instauration d'une paix durable en Ukraine.

Comme nous l'avons fait précédemment chaque fois que cette question a été portée à l'attention du Conseil de sécurité, nous réaffirmons notre reconnaissance du droit inaliénable de l'Ukraine à son indépendance, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous redisons également notre opposition de principe à la menace ou à l'emploi de la force comme moyen de régler les différends entre États.

C'est pourquoi, en conclusion, nous appelons à la cessation immédiate des hostilités et exhortons les parties à revenir à la table de négociation dans le cadre du Groupe de contact tripartite. Nous demandons le retrait des armes lourdes et la reprise de la pleine mise en œuvre des dispositions prévues dans l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Nous demandons en outre que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE se voit accorder l'accès requis pour surveiller et vérifier le plein respect par les parties

des Accords de Minsk. Le sang du peuple ukrainien n'a que trop coulé et trop de souffrances gratuites lui ont déjà été infligées. Nous appelons instamment au strict respect des engagements internationaux convenus à Minsk et des garanties internationales afin que la population ukrainienne puisse vivre dans paix, la liberté et la sécurité.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République bolivarienne du Venezuela vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information sur l'Ukraine. Nous souhaitons la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, et au Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, M. Hug, et les remercions des informations qu'ils nous ont fournies.

Notre pays tient à exprimer sa préoccupation face à la récente escalade du conflit armé, suite aux combats signalés à Maryinka et dans d'autres villes situées à l'ouest de Donetsk au cours desquels des personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées. Le Venezuela renouvelle son appel aux parties quant à la nécessité de promouvoir une solution politique négociée et pacifique à cette crise. Nous les exhortons également à respecter le droit international humanitaire, en particulier l'obligation de garantir la protection des civils.

Nous insistons sur le fait que la résolution 2202 (2015), approuvant les accords intervenus entre les négociateurs ukrainiens, russes, français et allemands le 12 février à Minsk, doit être pleinement appliquée. Il faut poursuivre les efforts en faveur d'un règlement politique et diplomatique de la crise ukrainienne, aux termes duquel les parties s'engageraient à œuvrer à l'instauration d'une paix solide et durable. En ce sens, l'arrêt définitif des hostilités est un impératif. Tous les incidents doivent faire l'objet d'une enquête indépendante fondée sur des éléments de preuve étayant ses conclusions. Il faut s'abstenir de toute mesure compromettant les aspirations à la paix et à la stabilité des populations touchées par le conflit.

À cette fin, les parties doivent continuer de démontrer leur volonté de parvenir à un accord commun. La médiation et les efforts de l'OSCE méritent, dans ce contexte, tout l'appui du Conseil, et toutes les parties doivent faciliter le travail de l'OSCE. Les Accords de Minsk doivent être respectés et pleinement mis en œuvre afin de régler les causes profondes de ce conflit et de garantir le respect des droits politiques et humains de toutes les personnes vivant sur ce territoire, quelle que soit leur origine ethnique. Nous invitons à poursuivre le processus de mise en œuvre des dispositions des Accords de Minsk que le Groupe de contact tripartite s'apprêtait à mettre en pratique lorsqu'il a annoncé le 6 mai la création de quatre groupes de travail consacrés à la sécurité, aux questions politiques, aux personnes déplacées et aux réfugiés, à l'aide humanitaire ainsi qu'aux questions économiques et au relèvement.

Les parties doivent aller de l'avant et rétablir les conditions permettant le maintien du dialogue, avec l'appui de la communauté internationale. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra prendre en considération les motifs de préoccupation de toutes les parties en vue d'une solution au conflit. Il ne faut pas laisser perdurer le climat de propagande, d'incitation à l'affrontement et à la haine ethnique et les accusations qui ne font qu'alimenter le conflit et exacerber la situation et entravent la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Le Venezuela insiste sur la nécessité de privilégier la modération afin que le dialogue ne pâtisse pas d'actes unilatéraux mettant en péril le processus de paix. À cet égard, notre pays dénonce l'application de sanctions coercitives unilatérales qui enfreignent le droit international et sapent l'indispensable climat de confiance entre les parties.

Enfin, nous appelons de nouveau toutes les parties prenantes à redoubler d'efforts pour trouver une solution politique, juste et durable dans l'intérêt de leurs peuples.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier Jeffrey Feltman, et Alexander Hug de leurs exposés instructifs. Je tiens également à remercier la Malaisie d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité en application de la résolution 2202 (2015), par laquelle nous nous sommes engagés à assurer un suivi rigoureux de la situation dans cette zone.

Malheureusement, certains événements survenus ces derniers jours ont exigé la convocation de cette séance. Nous avons entendu les intervenants parler d'une grave dégradation de la situation. Je pense que tout le monde ici convient que les Accords de Minsk sont le seul outil dont nous disposions. Ils ont été promus par la France et l'Allemagne, acceptés par les parties et entérinés par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous

devons leur accorder un appui total et inconditionnel. Or, ces dernières semaines, des violations importantes ont été commises. Nous avons entendu des explications détaillées sur la situation à Maryinka. Mais en fin de compte, que se passe-t-il?

Ce qui se passe, c'est que c'est toujours la population civile qui doit subir les conséquences. Les chiffres sont suffisamment éloquents. Nous avons entendu citer le chiffre de 1,3 million de personnes déplacées, dont 600 000 le sont devenues depuis peu, dans un laps de temps relativement court, et ce, dans un pays, l'Ukraine, qui ne figurait pas sur la liste des personnes déplacées, et qui, désormais, est malheureusement au nombre des 10 premiers pays concernés. Le Donbass connaît une situation dramatique, avec, de plus, de grandes difficultés sur le plan de l'accès humanitaire, du personnel et des fournitures. En outre, la réponse humanitaire de la communauté internationale demeure insuffisante.

C'est la raison pour laquelle l'Espagne appelle de nouveau à un cessez-le-feu immédiat et, bien entendu, au retrait également immédiat des armes lourdes. Nous en appelons à la Russie pour qu'elle use de toute son influence pour exiger des groupes rebelles l'application immédiate et rigoureuse des accords conclus afin de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe également en tant que signataire des Accords de Minsk. Nous demandons par ailleurs à l'Ukraine de continuer à progresser dans la réalisation des engagements pris à Minsk, y compris les volets non militaires de l'Accord. Je suis convaincu qu'à la prochaine réunion qui se tiendra le 10 juin au «format de Normandie», nous pourrons constater les progrès accomplis et dire que la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui y a contribué.

À l'instar de l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, je voudrais également faire quelques observations sur la situation préoccupante dans le domaine des droits de l'homme, et des violations graves qui ont été enregistrées. Je veux croire que nous n'en viendrons pas à une situation d'impunité, comme c'est le cas dans d'autres endroits de la planète.

Concernant l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), j'aurai deux brèves remarques. Tout d'abord, l'Espagne s'inquiète des difficultés que rencontre la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans l'accomplissement de ses obligations. Nous souhaiterions que les informations qu'elle a demandées soient fournies sans délai. Par ailleurs, l'Espagne est favorable à la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE, et espère que cette dernière pourra avoir accès à un territoire légèrement plus grand que le 1% cité par l'Ambassadrice de la Lituanie.

En définitive, et pour conclure, toute situation viable et durable passera nécessairement par le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, ainsi que M. Hug, Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine.

Il est préoccupant de voir que le Conseil doit de nouveau revenir sur cette question en raison de la flambée des combats et de la violation du cessez-le-feu prévu dans les Accords de Minsk par les séparatistes soutenus par la Russie. Les combats de mercredi autour de Maryinka et de Kievsky ont constitué une escalade alarmante de la violence dans l'est de l'Ukraine. D'après le compte rendu immédiat fait par l'OSCE, il est clair qu'il s'agissait d'une attaque de séparatistes contre les unités militaires ukrainiennes. L'OSCE a observé la mobilisation d'armes lourdes sur le territoire contrôlé par la prétendue République populaire de Donetsk. Ces armes étaient déplacées vers l'ouest, au mépris total des termes des accords de Minsk. Des actes de ce genre et de cette ampleur ont clairement été prémédités.

Nous avons déjà vu les séparatistes soutenus par la Russie chercher à provoquer une riposte ukrainienne pour ensuite la déformer – comme les médias russes cherchent encore à le faire – en prétendant que ce sont les Ukrainiens qui ont lancé l'assaut. Ces feintes sont évidentes, et les revendications des Russes et des séparatistes agissant pour leur compte n'ont pas la moindre crédibilité. Le monde observe la situation. Nous savons qui soutient les séparatistes. Nous avons vu les soldats russes capturés dans le Donbass. Nous avons entendu la Russie tenter de trouver d'innocentes explications à leur présence sur les lieux. Nous avons pris note des amendements apportés à la loi russe sur le secret d'État, qui interdit désormais la divulgation de renseignements sur la mort de soldats en temps de paix. Cette mesure législative donne à penser que les autorités russes veulent imposer silence aux questions que peuvent leur poser à juste titre les familles, les journalistes et la société civile. Nous avons vu des

chars T-72 et des lance-roquettes Ouragan fournis par la Russie en action sur le sol ukrainien, et nous avons vu d'innombrables convois de matériel traverser en masse la frontière depuis la Russie. La Russie affirme qu'il s'agit de fournitures humanitaires, mais ne souhaite pas coopérer avec le Gouvernement légitime de Kiev de façon à permettre la vérification de ces affirmations.

La tragédie, dans cette affaire, doublée de l'hypocrisie des séparatistes, c'est que ce sont les citoyens ukrainiens ordinaires qui en pâtissent. Plus de 6 000 personnes ont été tuées, et plus de 1,3 million d'autres ont fui leurs foyers. Nous espérons que M. Šimonović, du Haut-Commissariat, sera en mesure de présenter ce mois-ci au Conseil son dernier rapport sur la désolante situation des droits de l'homme qui prévaut dans l'est de l'Ukraine. Il faut à présent agir sur trois fronts pour éviter une nouvelle escalade.

Premièrement, la Russie doit immédiatement retirer ses forces militaires de l'Ukraine, arrêter d'alimenter les séparatistes en armes et faire tout son possible pour garantir une solution politique à cette crise. Cela comprend la libération immédiate de Nadiya Savchenko, qui est détenue illégalement depuis près d'un an.

Deuxièmement, nous exhortons la Russie à user de sa notable influence sur les séparatistes pour qu'ils mettent un terme à leur comportement provocateur et honorent leur engagement de mettre pleinement en œuvre les Accords de Minsk. Les forces séparatistes sont un pur produit de la Russie; elles sont l'instrument de la Russie. La Russie a la capacité et l'influence voulues pour les contrôler. Elle doit exercer cette influence pour faire respecter les Accords de Minsk. Si elle n'est pas prête à le faire, le Conseil doit la condamner clairement.

Troisièmement, il est absolument essentiel que toutes les parties s'investissent sérieusement dans le processus et mettent en œuvre les Accords de Minsk. Le Groupe de contact trilatéral et les groupes de travail trilatéraux sont des mécanismes essentiels pour ce faire, et leur rôle respectif est clairement défini au paragraphe 13 de l'accord de Minsk de février. Il faut que toutes les parties, russe et ukrainienne, prennent part à ces groupes de manière sincère et constructive. Nous avons trouvé troublant que le groupe de travail chargé des questions économiques n'ait pas pu se réunir cette semaine en raison de l'absence d'un participant russe, et que les participants russes et séparatistes aient quitté une réunion du Groupe de contact trilatéral.

L'Union européenne a clairement indiqué que la durée des sanctions contre la Russie était directement liée à l'application intégrale des Accords de Minsk et, dans sa résolution 2202 (2015), le Conseil a clairement fait savoir qu'il attendait lui aussi un respect total des Accords de Minsk. Il ne saurait donc y avoir de solution militaire. Les Accords de Minsk représentent le seul moyen de rétablir la stabilité dans l'est de l'Ukraine. Nous devons tous nous engager de nouveau à les mettre en œuvre et à respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

N'oublions pas que cette crise a été déclenchée par l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Plus d'un an après cette annexion illégale, nous ne devons pas perdre de vue ce qui est en jeu dans l'est de l'Ukraine. Une reprise de la violence et du conflit s'accompagnerait d'un coût humain très lourd pour toutes les parties et constituerait une nouvelle atteinte au système international fondé sur des règles que nous partageons et apprécions depuis 70 ans. Nous comptons tous sur ce système consacré par la Charte des Nations Unies. Toute escalade en Ukraine remet en question l'attachement de la Russie à ces principes.

Nos relations avec la Russie vont bien au-delà des frontières de l'Ukraine, mais pour promouvoir la coopération et la confiance que nous souhaitons, ces relations doivent être fondées sur l'honnêteté, le respect mutuel et le dialogue. Tant que la Russie n'aura pas donné la preuve de cet engagement en Ukraine, le Conseil doit continuer à participer activement au contrôle de la mise en œuvre intégrale et rapide de la résolution 2202 (2015).

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques , M. Feltman, et le Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine, M. Hug, de leurs exposés. En février, les dirigeants de la Russie, de la France, de l'Allemagne et de l'Ukraine sont parvenus à un consensus important à Minsk concernant le règlement politique de la crise ukrainienne. Le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), entérinant ainsi l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptées par les parties concernées, ce qui reflétait un appui à un règlement politique de la crise ukrainienne. Après l'adoption par le Conseil de cette résolution, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne notamment le cessez-le-feu, le retrait des armes lourdes et la création

de groupes de travail, tel que prévu dans l'ensemble de mesures adoptées à Minsk.

Pendant quelque temps, dans l'ensemble, la situation dans l'est de l'Ukraine est restée stable et le cessez-le-feu a été observé. Tout récemment, la situation dans l'est de l'Ukraine s'est de nouveau détériorée. La Chine appelle les parties concernées à rester calmes, à faire preuve de retenue, à consolider le cessez-le-feu obtenu à grand prix et à poursuivre leurs efforts en vue d'un règlement politique de la crise ukrainienne, afin de rétablir la paix et le calme en Ukraine le plus rapidement possible. La communauté internationale doit déployer des efforts conjoints dans ce sens. Les débats du Conseil doivent également jouer un rôle constructif à cet égard.

La Chine a toujours respecté la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris l'Ukraine, et estime que le dialogue et les consultations sont les seuls moyens de régler la question ukrainienne. La Chine appelle les parties concernées à œuvrer de concert pour trouver une solution politique globale, équilibrée et durable, le plus rapidement possible, en vue de garantir la paix, la tranquillité, la stabilité et le développement en Ukraine et dans la région dans son ensemble. La Chine continuera à jouer un rôle constructif en faveur d'un règlement politique de la question ukrainienne.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Jeffrey Feltman et M. Alexander Hug de leurs exposés sur la situation en Ukraine.

Nous réitérons notre appui aux efforts que continuent de déployer le Secrétaire général et les Nations Unies pour mettre fin à la situation que connaît l'Ukraine. Par ailleurs, nous appuyons le travail essentiel réalisé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le cadre de la médiation du conflit et de la mise en œuvre des Accords de Minsk. Nous sommes vivement préoccupés par la nouvelle escalade de la violence en Ukraine.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous estimons que le plein respect du cessez-le-feu, sous la supervision et le contrôle de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, conformément aux dispositions des Accords de Minsk et dans le cadre du dialogue entre les parties, est le seul moyen de parvenir à une paix durable.

Nous insistons sur l'importance qu'il y a à consolider l'état de droit et sur l'obligation de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale et au droit international. Nous avons réaffirmé à maintes reprises qu'il importe de respecter ces principes que nous jugeons incontournables. Nous déplorons la détérioration des conditions de sécurité et ses graves conséquences pour la population civile qui continue de subir des violations de ses droits fondamentaux. Nous exhortons les parties à respecter les droits de l'homme, et notamment à respecter pleinement les droits des minorités, et nous demandons que les auteurs de ces violations soient traduits en justice. Il ne faut pas oublier que le respect du principe de responsabilité est également un moyen de mettre en œuvre les Accords de Minsk.

La complexité de la crise qui frappe l'est de l'Ukraine ne concerne pas uniquement l'aspect sécurité. Des millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et le nombre de déplacés et de personnes qui cherchent refuge ne cesse d'augmenter. Il faut donc remédier d'urgence à cette situation. Il est essentiel qu'un accès humanitaire sans entrave aux populations touchées soit garanti rapidement et que toutes les parties respectent le droit international humanitaire. La communauté internationale doit contribuer à atténuer les conséquences de cette crise. Par conséquent, nous demandons aux donateurs de contribuer au plan d'aide humanitaire pour l'Ukraine pour 2015, qui jusqu'à présent n'a été financé qu'à hauteur de 29 %.

À ce stade, il est impératif que le Conseil envoie de nouveau un message aux parties sur l'importance qu'il y a à créer des conditions propices à la mise en œuvre effective des Accords de Minsk. Les faits démontrent que les inquiétudes quant à la précarité de l'application effective de ces Accords semblent fondées dans ce contexte de tensions structurelles. Seul un dialogue politique dans le cadre des Accords de Minsk peut permettre de mettre un terme à ces cycles dangereux de violence.

M. Cherif (Tchad) : Je remercie M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Alexander Hug, Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, de leurs exposés.

Le Tchad est profondément préoccupé par la reprise, le 3 juin, de violents combats entre l'armée ukrainienne et les groupes séparatistes dans la localité de Maryinka, située à environ 30 kilomètres de Donetsk.

Les combats à l'artillerie lourde, incluant des lance-roquettes Grad et des canons, ont fait de nombreuses victimes des deux côtés. Le Tchad déplore et condamne fermement cette recrudescence de la violence, en violation des Accords de Minsk instaurant un cessez-le-feu et devant ouvrir la voie à un règlement global du conflit par le dialogue. Il est vrai que depuis le 12 février, des accrochages sont signalés chaque jour, attestant que la trêve n'aura permis qu'à limiter l'intensité des combats et à les circonscrire à quelque distance des régions de Donetsk et de Louhansk. Cependant, le regain des tensions de ces derniers jours dans la zone fait craindre de réels risques d'une escalade susceptible de replonger l'Ukraine dans la guerre civile avec une nouvelle ampleur, et ainsi, de compromettre dangereusement la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Le Tchad reste convaincu que la solution à la crise ukrainienne est politique et qu'elle dépend largement de la volonté des parties concernées de s'engager dans un véritable processus de négociation pour parvenir à une paix durable. À cet effet, nous réitérons notre appel aux parties en présence à un retour au calme et à la retenue, afin d'éviter une nouvelle spirale de violence et de renouer avec le processus de mise en application intégrale des Accords de Minsk.

Le coût humain de la crise ukrainienne est lourd : plus de 6 500 morts, 11 000 blessés et plus d'un million de personnes déplacées. Le Tchad exhorte par conséquent toutes les parties à trouver la voie d'un dialogue direct et inclusif en vue d'un règlement politique de la crise.

Pour conclure, nous encourageons les pays et organisations ayant une influence sur les parties à tout mettre en œuvre pour les amener à s'engager résolument dans la recherche d'une solution politique durable à la crise dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies.

M^me^ Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Hug, Chef adjoint de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, de leurs exposés très lucides.

La récente escalade des combats dans l'est de l'Ukraine est extrêmement inquiétante, comme l'ont dit tous les membres du Conseil ce matin. Les informations faisant état d'une offensive à grande échelle menée par les séparatistes à Maryinka le 4 juin, qui a provoqué la mort de plus de 20 personnes, soulignent la fragilité de la situation. Le risque existe que le cessez-le-feu de février 2015 s'effondre totalement si les violations incessantes se poursuivent. Nous exhortons les deux parties à prendre des mesures volontaires et concrètes pour apaiser la situation. Nous convenons tous que l'élément clef de cet apaisement est l'accord convenu à Minsk. En effet, il a été conçu pour stabiliser la situation. Il est donc vital que les parties honorent leurs obligations en vertu de l'accord de Minsk.

Est-il besoin de réitérer à ce stade, au Conseil, qu'il est impossible de régler cette crise par la voie militaire? Nous encourageons les deux parties à œuvrer avec diligence et détermination à un règlement politique négocié, en observant les principes directeurs de justice et de paix. Nous espérons que le conflit sera réglé d'une manière qui tienne compte des préoccupations des séparatistes et respecte scrupuleusement l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine.

Nous tenons à rendre hommage ce matin aux dirigeants et au personnel de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE pour les efforts inlassables qu'ils déploient afin de surveiller le cessez-le-feu. Les mises à jour régulières que nous recevons de la Mission nous permettent de suivre de près non seulement ses avancées, mais également les problèmes qu'elle rencontre. Nous encourageons les parties et tous les acteurs concernés à continuer de coopérer pleinement avec la Mission pour lui permettre de jouer son rôle essentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Je m'associe à mes collègues pour remercier M. Jeffrey Feltman et M. Alexander Hug de leurs exposés détaillés.

La Malaisie est profondément alarmée par la récente escalade des combats dans l'est de l'Ukraine. Les exposés nous ont mis au fait de la gravité des derniers événements, les pires qui se soient produits depuis la signature de l'accord intervenu à Minsk en février 2015. Nous nous associons aux autres membres du Conseil pour exhorter toutes les parties à respecter pleinement les dispositions de l'accord de Minsk, conformément à la résolution 2202 (2015). Nous appelons également les parties à coopérer pleinement avec la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la

coopération en Europe (OSCE) pour lui permettre de s'acquitter du mandat énoncé dans l'accord de Minsk.

La Malaisie salue les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'accord de Minsk. Jusqu'à très récemment, le cessez-le-feu était globalement respecté en dépit d'incidents mineurs et de combats sporadiques. Nous notons que les deux parties ont retiré leurs armes lourdes durant les premiers mois qui ont suivi la signature de l'accord de Minsk.

Nous nous félicitons de la création de quatre groupes de travail dans le cadre du Groupe de contact tripartite, axés sur les questions politiques, économiques, humanitaires et de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à souligner que l'amélioration globale des conditions de sécurité entre mars et avril 2015, grâce au cessez-le-feu, a permis à une équipe internationale composée en partie de Malaisiens de retourner sur les lieux de l'accident du vol MH17 de la Malaysia Airlines pour achever la mission de récupération. Nous regrettons qu'il ait fallu près d'un an à l'équipe de récupération malaisienne après que l'avion se soit écrasé pour pouvoir retourner sur les lieux de l'accident, et ce, en raison des combats dans l'est de l'Ukraine. Ces nouveaux restes ainsi que les objets ayant appartenu aux victimes du vol MH17 récemment récupérés par notre équipe sont hélas venus nous rappeler les conséquences humanitaires tragiques du conflit en Ukraine.

Comme l'ont souligné les intervenants, quels que soient les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de Minsk, ils sont loin d'être irréversibles. En dépit du fait que les deux parties affirment avoir retiré leurs armes lourdes, nous demeurons préoccupés par les déplacements ou la présence d'armes non autorisées par l'accord de Minsk observés par la Mission d'observation. Les inspections effectuées par la Mission dans des zones où se trouvent des armes lourdes ont également détecté des armes manquantes ou non recensées.

Suite aux affrontements récents à Maryinka, l'accord de Minsk risque vraiment de péricliter. La population civile, en particulier les enfants, serait sans nul doute la première victime d'une escalade de la situation. Les chiffres sont déchirants : à la date du 15 mai, on comptait plus de 160 000 enfants déplacés en Ukraine, 68 tués et plus de 200 blessés. Les enfants continuent de vivre avec leurs familles dans des abris antiaériens, ils sont déplacés et privés d'accès à des services essentiels tels que l'eau et les soins de santé.

Nous rappelons à toutes les parties leurs obligations au regard du droit international et du droit international humanitaire, en particulier en matière de protection des civils. Nous exhortons par ailleurs toutes les parties à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave aux populations dans le besoin.

Les parties au conflit doivent se détourner de la spirale de la violence en Ukraine et se réengager à mettre pleinement en œuvre l'accord de Minsk. Nous réaffirmons notre attachement à un règlement pacifique du conflit en Ukraine sur la base des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous prions instamment les parties belligérantes de ne pas laisser passer une nouvelle occasion de faire la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin.

Il est extrêmement important que le Conseil de sécurité tienne une séance sur la situation actuelle en Ukraine et aux alentours. Je tiens à remercier les intervenants, M. Jeffrey Feltman et M. Alexander Hug, de leurs exposés importants sur la situation qui règne actuellement sur place et les mesures prises par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour surveiller la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leur attachement à la mise en œuvre des Accords de Minsk. Je les remercie de leur solidarité.

Aujourd'hui, comme les fois précédentes, nous avons écouté avec attention le sermon de la délégation russe nous expliquant ce que l'Ukraine faisait de mal. Je voudrais donc commencer par rappeler aux autorités russes que l'Ukraine a tout à fait le droit de défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté, qui sont remises en question par l'occupation de la Crimée par la Russie et l'agression contre les régions de l'est de mon pays. Notre droit de nous défendre est consacré par notre constitution et par la Charte des Nations Unies – en son Article 51 – et à ce titre, nous avons également le droit d'inviter d'autres pays à nous aider à nous défendre.

Sur quelles bases juridiques la décision russe d'envoyer des armes, des troupes et des mercenaires s'appuie-t-elle? Aucune. Rien dans la Charte des Nations Unies ne peut le justifier. C'est pourquoi j'appelle d'abord l'attention du Conseil de sécurité sur les violations graves du cessez-le-feu et, de manière générale, des Accords de Minsk, clairement appuyés par la résolution 2202 (2015), commises par la Fédération de Russie et les terroristes appuyés par la Russie.

Le 3 juin, les activistes, directement appuyés par les forces armées régulières russes, ont lancé une attaque ciblée massive contre les forces ukrainiennes près de Maryinka et une autre attaque près de Shchastya. Mille personnes, y compris un haut gradé de l'armée russe et 30 chars ont participé à l'attaque près de Maryinka. Les forces ukrainiennes ont été la cible de 82 bombardements, dont 11 à l'aide de systèmes Grad. Les tirs d'artillerie étaient coordonnés avec professionnalisme. Cela prouve que des membres du corps d'artillerie russe étaient présents.

Ces attaques visaient à mettre à l'épreuve les capacités de défense et de riposte des forces ukrainiennes et de prendre le contrôle du territoire et des infrastructures socioéconomiques essentielles : le réservoir d'eau de Karlovske, les centrales électriques de Kurakhove et Shchastya, et la plateforme ferroviaire de Volnovakha. Si les assaillants avaient pris le contrôle de Maryinka, ils auraient pu contrôler des positions grâce auxquelles ils auraient pu imposer un blocus économique à Marioupol, encercler les forces ukrainiennes à Avdiyivka et près de l'aéroport de Donetsk, ce qui leur aurait permis de lancer une offensive de plus grande envergure le long de la ligne de front. Les forces d'opérations antiterroristes ukrainiennes ont résisté à ces attaques. Néanmoins, cinq soldats ont été tués durant l'opération, dont quatre à Maryinka, et 38 ont été blessés. Trois civils seraient également morts.

Après l'échec de l'attaque du 3 juin, les terroristes appuyés par la Russie ont immédiatement poursuivi leurs attaques. En direction de Marioupol, les terroristes ont bombardé Shyrokyne à l'artillerie et au mortier, et mené des attaques au moyen de lance-grenades et d'armes de petit calibre. En direction de Louhansk, les activistes ont attaqué Donetsk, Novotoshkivka, Stanytsia Luhanska et Krymske. En direction d'Artemivsk, les terroristes ont bombardé Zolote à l'aide de lance-grenades, et ont visé Leninske avec des armes de petit calibre. En direction de Donetsk, les terroristes ont attaqué Pisky au mortier et Novotroitske au lance-grenades.

La Russie et ses mandataires dans le Donbass ont violé de manière répétée les Accords de Minsk des 5 et 19 septembre 2014 ainsi que celui du 12 février 2015. L'attaque lancée près de Maryinka est la deuxième de grande envergure après l'assaut flagrant lancé contre Debaltseve en février. Elle a été menée immédiatement après que la Russie a tenté d'interrompre la réunion du Groupe de contact tripartite et de ses sous-groupes thématiques le 2 juin à Minsk. Nous sommes certains que l'attaque ciblée de grande ampleur menée près de Maryinka a été planifiée à l'avance par la Fédération de Russie, et les conclusions tirées par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE le prouvent. Elles indiquent notamment que :

> « Entre 22 h 30 le 2 juin et 5 h 30 le 3 juin, la [Mission] a observé qu'une grande quantité d'armes lourdes étaient déplacées dans la prétendue République populaire de Donetsk… en direction de l'ouest, vers la ligne des contacts – près de Maryinka, avant et pendant les combats ».

La Mission a observé et suivi, entre autres, les mouvements de véhicules blindés, y compris notamment des chars de combat, de l'artillerie lourde, des camions de l'armée. Il convient de noter que la Mission a tenté en vain à plusieurs reprises de prendre contact avec de hauts responsables de la soi-disant République populaire de Donetsk afin de faciliter la cessation des combats autour de Maryinka. Les soi-disant dirigeants n'ont pas répondu à la Mission.

L'Ukraine n'a cessé de respecter pleinement et de bonne foi les Accords de Minsk et d'essayer d'employer tous les moyens d'action diplomatique possibles pour prévenir une escalade. Grâce à la défense efficace de l'armée ukrainienne, l'Ukraine a évité une nouvelle vague d'escalade du conflit dans le Donbass et découragé le Kremlin de tenter de détourner les dispositions de la résolution 2202 (2015) et des Accords de Minsk en portant des accusations contre la partie ukrainienne. Je tiens à souligner que nous avons rapidement informé la Mission de l'OSCE que les armes lourdes des forces armées ukrainiennes seraient ramenées jusqu'à la ligne des contacts afin de faire face à la menace réelle posée par les affrontements à Maryinka et de défendre les civils vivant dans cette zone.

Les récents actes de provocation de la partie russe montrent clairement que la Russie a l'intention de provoquer une escalade du conflit et d'entraver le processus de Minsk. Les récentes attaques sont une

tentative de la partie russe d'exercer des pressions militaires sur les acteurs internationaux à la veille d'importants événements internationaux. Le Conseil de sécurité doit empêcher l'agresseur de prendre d'autres mesures destructives en ce sens. Nous devons utiliser tous les moyens d'action politique et diplomatique possibles pour y parvenir.

La Mission de l'OSCE n'est pas la seule à observer sans cesse la détérioration de la situation sur le terrain. Il y a quelques jours, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié son dixième rapport sur la situation des droits de l'homme en Ukraine. Il importe de noter que le rapport souligne clairement la responsabilité de la Fédération de Russie dans la détérioration de la situation dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Il indique notamment que la Fédération de Russie fournit des armements lourds modernes et des mercenaires, et confirme largement que des crimes et des violations des droits de l'homme ont été commis par des activistes appuyés par la Russie. Le rapport rend également compte de la situation des droits de l'homme difficile dans la Crimée provisoirement occupée. Le Haut-Commissariat indique que les soi-disant autorités de Crimée continuent de restreindre les droits des personnes d'origine ukrainienne et des Tatars de Crimée.

Je reprends là où j'ai commencé. Compte tenu des violations graves de la résolution 2202 (2015) commises par la Russie, je demande aux membres du Conseil de sécurité de bien vouloir prendre des mesures rapides face à ces actes de provocation et à ces violations et de tout mettre en œuvre pour promouvoir un règlement pacifique du conflit. La communauté internationale a par le passé indiqué qu'une attaque contre Marioupol serait une ligne rouge qui, si elle était franchie par la Russie, déclencherait une réponse immédiate et résolue. Compte tenu des faits survenus le 3 juin, la même approche devrait être appliquée à Maryinka.

Dans le même temps, nous exhortons la Fédération de Russie et ses mandataires à commencer immédiatement à s'acquitter des obligations que leur imposent les dispositions des Accords de Minsk et de la résolution 2202 (2015). Nous demandons instamment à la Russie de retirer ses forces armées d'Ukraine, de cesser de renforcer des organisations terroristes en leur fournissant du personnel et des armes, de cesser ses actes de déstabilisation et de provocation en Ukraine, et de libérer tous les otages. La Russie doit également mettre fin à l'occupation de la Crimée, qui continue de faire partie intégrante de l'Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne vais pas entamer une discussion avec mon collègue ukrainien sur la Charte des Nations Unies, le droit international ou le droit international humanitaire, étant donné que de trop nombreuses dispositions de ces instruments sont violées par les autorités de Kiev dans le cadre des opérations prétendument antiterroristes, qui sont en réalité des opérations punitives, qu'elles mènent dans l'est de l'Ukraine.

Je voudrais faire quelques observations concernant la déclaration faite par la représentante des États-Unis d'Amérique. Dans sa déclaration, elle a évoqué une question très surprenante concernant le fait que les autorités de Kiev ont déclenché les hostilités par leurs attaques systématiques menées depuis des mois contre des villes. Ne s'agit-il pas d'une provocation? Malheureusement, le Conseil ne se rend pas compte que ces actes et de nombreux autres commis de Kiev violent les Accords de Minsk et entravent la mise en œuvre des dispositions d'ordre politique de l'ensemble de mesures adoptées en vue de l'application de ces accords.

Après avoir rencontré le Président Poutine et le Ministre des affaires étrangères Lavrov à Sotchi, M. Kerry a demandé à Kiev de ne pas employer la force. Hélas, la requête formulée par le représentant des États-Unis n'a pas été entendue. Nous souhaiterions que la diplomatie des États-Unis soit plus cohérente et se conforme aux déclarations de leur Secrétaire d'État. Nous ne voulons pas croire qu'il y a à Washington un parti de la guerre, tel celui qui existe à Kiev.

Nous ne pouvons pas être d'accord avec la déclaration faite par notre collègue britannique, à savoir que la crise en Ukraine a commencé avec l'unification de la Crimée et de la Russie. La crise a commencé avec la campagne appuyée de l'étranger visant à renverser un Président démocratiquement élu de l'Ukraine. Elle a été exacerbée quand les efforts faits pour appliquer l'accord du 21 février 2014 ont échoué. Il y a également eu des pressions sur les opposants politiques, suivies d'une vague de terreur à Odessa en mai 2014 et de la campagne militaire que nous observons maintenant dans les régions de Donetsk et de Louhansk.

Enfin, nous avons entendu, au cours de notre débat d'aujourd'hui, un certain nombre de déclarations extraordinairement polémiques qui sont totalement infondées, mais je veux tout de même penser que cette séance a été utile, car elle nous a permis de réaffirmer notre attachement aux Accords de Minsk et à la résolution 2202 (2015). Nous pensons qu'il est important que plusieurs délégations aient appelé à un dialogue direct entre les autorités de Kiev et les représentants de Donetsk et de Louhansk, notamment la représentante des États-Unis, même si elle n'a qu'effleuré la question. Ce genre de dialogue est absolument crucial pour garantir la mise en oeuvre intégrale des Accords de Minsk, qui est ce à quoi oeuvre la Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante des États-Unis a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^me^ Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant de terminer, je voudrais simplement relever deux absurdités. La première est de voir le représentant de la Fédération de Russie citer la Charte des Nations Unies dans le cadre d'un débat sur l'Ukraine alors que, bien que la présence russe en Ukraine soit un secret de Polichinelle, l'annexion déclarée de la Crimée par la Russie n'a rien de secret; et que ce qui a été nié naguère dans cette même salle, à savoir, que des soldats de l'armée russe régulière se trouvaient en Crimée, est un aspect désormais ouvertement admis de la situation de fait que la Russie a créée sur le terrain en Crimée et que nous, nous n'avons cessé de voir, indépendamment des tournures que prenaient les versions de l'histoire. Or, je pense que le représentant de l'Ukraine a soulevé une question très importante : sur quelle autorité juridique la Russie se fonde-t-elle pour sa présence dans l'est de l'Ukraine? Où trouve-t-on dans la Charte des Nations Unies de disposition en ce sens?

Le deuxième paradoxe est l'accent important qui est mis sur un processus politique, accent où chacun, au Conseil, se retrouve profondément. Or, la réaction de la Russie du début à la fin, dans cette crise, a été coercitive et militarisée. Cette insistance sur l'importance de la voie politique – la réalité foncière qu'il ne peut y avoir d'issue que politique –, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de s'y tenir, non seulement en paroles, mais aussi en actes sur le terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai très bref. Heureusement, le Secrétariat a mis au point des protocoles détaillés pour le Conseil de sécurité qui couvrent toutes les questions que la représentante des États-Unis vient d'aborder, et qui m'épargnent l'effort de réagir plus amplement à ses remarques.

Le Président (*parle en anglais*) : Personne d'autre n'a demandé à prendre la parole.

La séance est levée à 11 h 30.